

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 21 septembre 2022 à 16h32, à la salle de délibérations du Conseil, sous la présidence de Madame la maire, Sonia Fontaine.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Richard Handfield – district #2
 Samuel Champagne – district #3
 Patrick Beauchamp – district #4
 Barbara Legault – district #5
 Chantal Chartrand – district #6

Absence non motivée :

Serge Bédard – district #1

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Programme d'aide financière à la voirie locale (PAVL)/volet – Soutien/ demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec/autorisation et signature
- 3.- Période de questions
- 4.- Levée de la séance

22-09-197 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
 Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-09-198 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)/ VOLET – SOUTIEN/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINIS- TÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC/AUTORISATION ET SIGNATURE

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, y compris la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la directrice générale, Madame Chantal Pilon, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Richard Handfield
Et APPUYÉ par Samuel Champagne

QUE le Conseil municipal de Pointe-Calumet autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale, Madame Chantal Pilon, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

22-09-199

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Samuel Champagne

QU'À 16h43, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SONIA FONTAINE, maire

CHANTAL PILON, directrice générale